



CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
PRIX SU PAYSAGE DU CONSEIL D'EUROPE

5^e Session – 2016-2017

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



I. ÉTAT CONCERNÉ ET CANDIDAT

1. État	PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE
Représenté par	Madame Sílvia CALVÓ ARMENGOL, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Durable
<i>Adresse :</i>	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE 62-64, RUE PRAT DE LA CREU, AD500 ANDORRE LA VIEILLE
<i>Téléphone :</i>	00 376 875700
<i>Courriel :</i>	merce_navarro@govern.ad
2. Candidat <i>Nom de ou des autorité(s) locale(s), régional(s) ou de la (des) ONG(s)</i>	COMMISSION DE GESTION DU PLAN DE GESTION DE LA VALLÉE DU MADRIU – PERAFITA – CLAROR, formée par : <ul style="list-style-type: none">- Hble. Sr. Jordi TORRES, maire d'Encamp et Président de la Commission par rotation annuelle pour l'année 2016- Hble. Sra. Conxita MARSOL, maire d'Andorre la Vieille et Présidente de la Commission par rotation annuelle pour l'année 2017- Hble. Sr. Josep VILA, maire de Sant Julià de Lòria- Hble. Sra. Trini MARÍN, maire d'Escaldes-Engordany
Représenté par	Madame Susanna SIMON TORRALBA, Directrice du Plan de Gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror
<i>Adresse :</i>	PORTAL DE LA VALL 74-76, RUE PRAT DE LA CREU, REZ-DE-CHAUSSÉE (BÂTIMENT COMMUNAL) AD500 ANDORRE LA VIEILLE PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE
<i>Téléphone :</i>	00 376 813000
<i>Courriel :</i>	direccio@madriu-perafita-claror.ad

II. PRESENTATION DU PROJET

3. **Nom du Project**

Inscription et gestion de la **VALLÉE du MADRIU – PERAFITA – CLAROR** sur la liste du **Patrimoine Mondial de l'U.N.E.S.C.O.** dans la catégorie « **Paysage Culturel** ».

4. **Localisation du Project**

Le territoire de cette vallée s'étend sur des terrains appartenant aux communes d'**ENCAMP**, d'**ANDORRE LA VIEILLE**, de **SANT JULIÀ DE LÒRIA**, et d'**ESCALDES-ENGORDANY**.

5. **Résumé du Project (10 lignes)**

La vallée du Madriu-Perafita-Claror est un cas exemplaire de paysage culturel. Sculptée par la glace et modelée par l'effort de l'homme, la vallée offre au regard de celui qui l'approche la plénitude et l'exception de l'œuvre combinée de la Nature et de l'Homme et réunit, sur 4.247 ha, l'œuvre millénaire des femmes et des hommes d'un pays de montagne singulier : l'Andorre. L'intérêt essentiel de la vallée repose sur l'importante densité d'éléments de valeurs patrimoniales, naturelles et culturelles dans un excellent état de conservation. La grande diversité de conditions et de microclimats qui découlent de la variation d'altitude et d'orientation fait que l'on y trouve une grande pluralité de sols, de végétation, et donc de paysages, ce qui contribue à sa grande richesse en habitats, flore et faune. Dernier endroit du pays à ne pas disposer de route, la vallée du Madriu-Perafita-Claror arbore une grande variété de paysages et conserve ces œuvres mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain.

6. **Photo représentant le Project. Nom de l'auteur de la photo : Susanna SIMON**



III. CONTENU DU PROJET

7. **Début du Project**

mois année

La réalisation doit être

achevée depuis trois ans

8. **Partenaires**

- La **Commission de Gestion** du Plan de Gestion de la vallée du Madriu – Perafita – Claror (composée par les maires («cònsols») des 4 communes: Encamp, Andorre la Vieille, Sant Julià de Lòria, et Escaldes-Engordany).
- Le **Conseil Consultatif** du Plan de Gestion de la vallée du Madriu – Perafita – Claror (composé du Ministère de la Culture d'Andorre, de l'Association des Propriétaires Privés de la vallée du Madriu, d'une représentation des associations dédiées a la protection de la nature et de la Commission Nationale Andorrane pour l'U.N.E.S.C.O.).
- **Secteur Primaire**: l'Association des Éleveurs des les Montagnes de Sant Julia de Lòria, d'Andorre la Vieille et d'Escaldes-Engordany
- **I.E.A.** (Institut d'études Andorranes) et en particulier le **C.E.N.M.A.** (Centre pour l'Étude de la Neige et de la Montagne d'Andorre)
- Les 2 Parcs naturels andorrans : **Parc Naturel Vallée du Sorteny** (à Ordino) et le **Parc Naturel Communal des Vallées du Comapedrosa** (à la Massana).

9. **Organisme de financement**

- Les communes d'**Encamp**, de **Sant Julià de Lòria**, d'**Escaldes-Engordany** et d'**Andorre la Vieille**.
- Le **gouvernement** de la Principauté d'**Andorre**.

10. **Principaux objectifs du Projet**

La vallée du Madriu-Perafita-Claror (VMPC) a été déclarée Patrimoine Mondial de l'U.N.E.S.C.O., dans la catégorie Paysage Culturel, le 1^{er} Juillet 2004, devenant ainsi le premier bien andorran ayant une valeur universelle exceptionnelle reconnue. Cette candidature a cherché à garantir la conservation de la vallée, sa protection et sa divulgation à un public large, en sauvegardant ses caractéristiques uniques.

La Commission de Gestion a été créée comme organe de gestion principal de la vallée, et dans le but de fixer des objectifs précis et de planifier les actions nécessaires pour y parvenir. Le Plan de Gestion est le document qui recueille ces objectifs relatifs à la conservation, la protection, la diffusion, le développement durable du patrimoine naturel et culturel de la vallée, ainsi que de toutes ses valeurs.

La vallée conserve de nombreux éléments comme les structures d'exploitation agricoles et des ressources naturelles, d'organisation et de gestion des ressources naturelles qui révèlent et présentent l'utilisation et l'évolution de ce territoire tout au long de l'histoire. Aussi, elle accueille une importante diversité d'habitats, de faune et de flore, avec des exemplaires particulièrement menacés voire même en danger de disparition (84% des espèces de faune appartiennent à la liste des espèces protégées de l'UICN, parmi lesquelles 21% sont considérées comme des espèces menacées ou même en danger). Ceci confirme la fragilité du Paysage Culturel de la VMPC et donc la nécessité de politiques de conservation et de protection.

L'objectif déterminant est de savoir centrer tous les efforts pour pouvoir aménager et assurer un espace pour l'avenir, en mettant l'accent sur les différentes réalités, les enjeux et les spécificités de la Principauté d'Andorre. Pour cela, les actions envisagées suivent la Stratégie nationale du paysage de l'Andorre (ENPA) 2012-2020, et très particulièrement les objectifs 1 : « des paysages naturels de haute montagne de qualité et bien conservés » et 2 « des paysages ruraux revalorisés ou renforcés » (*activité 2.2 Promouvoir la connaissance et la conservation intégrée du patrimoine culturel bâti*)

<http://www.mediambient.ad/images/stories/PDF/paisatge/EstrategiaNacionalPaisatge-ENP.pdf>.

L'ENPA a été conçue avec le double objectif de recueillir et de présenter l'ensemble des mesures prises en matière de paysage par le Gouvernement d'Andorre et de disposer de toute une série d'objectifs en matière de gestion, de conservation et d'aménagement de nos paysages, définis suivant un processus de participation publique et approuvé par le Gouvernement le 27 avril 2011.

CONSERVATION DES PAYSAGES

- Mise en route des stratégies de conservation et de préservation des valeurs du Paysage Culturel essentiellement des vestiges de l'agriculture, de l'élevage et de la sidérurgie de l'époque tout en développant l'ensemble du potentiel naturel, culturel, touristique et économique de la Vallée.
- Préserver les zones humides (zone RAMSAR).
- Maintenir la qualité, la surface et la diversité des paysages naturels de haute montagne, culturels et ruraux, et leur succession en hauteur (pour maintenir la biodiversité, améliorer la productivité économique, réduire les risques naturels et préserver la richesse esthétique).

REVALORISATION DES PAYSAGES

- Favoriser le maintien, la revitalisation et la protection de la flore, de la faune et de l'ensemble de la biodiversité en réalisant des études et des recherches par des experts nationaux et internationaux et en participant à d'autres projets déjà existants.
- Favoriser la revitalisation des activités traditionnelles (l'élevage), afin que le Paysage culturel reste un paysage vivant.
- Préserver et mettre en valeur tous les éléments historiques, aussi bien construits (murs, terrasses, chemins des troupeaux et de transhumance, cortals (habitat saisonnier de moyenne montagne), charbonnières et ponts) que naturels (arbres fruitiers ou singuliers, etc.), ainsi que le patrimoine culturel immatériel associé (traditions, coutumes).

UN TOURISME DURABLE

- Prioriser les divers critères et recommandations de l'U.N.E.S.C.O. pour pérenniser le site sur le moyen et long terme.
- Améliorer et étendre l'offre touristique liée au paysage. Organiser des activités liées au paysage culturel.
- Améliorer les canaux d'information.
- Maintenir l'équilibre conservation du site-flux de touristes.

SENSIBILISATION ET EDUCATION

- Sensibiliser et éduquer de façon permanente (au sein des écoles, de la population locale et des visiteurs à travers les offices de Tourisme et/ou de Représentation à la Principauté d'Andorre à l'étranger).
- Promouvoir des activités artistiques qui favorisent la prise de conscience sociale envers le paysage.
- Renforcer des politiques d'implication des propriétaires privés et de l'ensemble de la population de la Principauté d'Andorre.
- Renforcer l'implication des pouvoirs publics dans la préservation et la valorisation du paysage.

CONSERVATION DES PAYSAGES

■ Douze ans après son inscription dans la liste du Patrimoine Mondial, la Vallée du Madriu – Perafita – Claror garde sa classification comme l'un des seuls 44 Paysages Culturels d'Europe (d'un total mondial de 88), sa protection et sa conservation ayant été assurée.

■ Son inscription dans la liste lui a valu d'être déclarée Bien Matériel d'Intérêt Culturel de la Principauté d'Andorre le 27 octobre 2005. Ainsi, la protection de la VMPC est assurée non seulement par la synergie représentée par la Commission de Gestion elle-même mais aussi par la Loi du Patrimoine Culturel de la Principauté d'Andorre de 2003.

■ Le Plan de Gestion de la Vallée a été adopté le 28 décembre 2011. Y sont intégrés les règles et les principes de toutes les lois, décrets ou conventions que les Autorités régionales et/ou l'État andorran sont tenus de respecter. Le Plan fixe aussi les objectifs de conservation, protection, diffusion, développement durable et accroissement du patrimoine naturel et culturel de la VMPC, ainsi que de toutes les valeurs qui en font un bien unique.

■ En 2013, le site et ses 350 zones humides furent inscrites dans la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de RAMSAR. Un suivi de celles-ci est faite par le Ministère de l'Environnement.

■ Mise en œuvre de mesures de conservation du site:

- Rédaction d'un document pour la restauration des bâtiments et autres structures de la VMPC
- Mise en place d'un corps de gardes-forestiers
- Zonage, étude de la capacité de charge touristique, et installation d'éco-compteurs pour mesurer l'impact du nombre de visiteur dans la vallée.
- Amélioration de la couverture téléphonique
- Rédaction d'un plan de lutte contre les incendies
- Signature de conventions de collaboration avec le Ministère de la Culture d'Andorre, avec l'Association des Agriculteurs dans les Montagnes de Sant Julia de Lòria, d'Andorre la Vieille et d'Escaldes-Engordany, avec l'Institut d'études Andorran, et avec les deux parcs naturels andorrans.
- Sont en cours de rédaction un Plan pour l'usage public, un Plan de conservation du site, et une ordonnance régulatrice pour l'ensemble du territoire protégé.

REVALORISATION DES PAYSAGES

■ Annuellement, depuis 2012, avec la participation du Ministère de la Culture d'Andorre, sont exécutés des travaux de conservation du patrimoine culturel de la VMPC : chemins, murets, cabanes, etc. Ces éléments en pierre sèche sont restaurés en suivant la méthode et matériaux traditionnels. Ceci correspond à l'Objectif stratégique 2 de l'ENPA 2012-2010: « des paysages ruraux revalorisés ou renforcés ».

■ Réintroduction d'ovins, et substitution des clôtures pour la promotion de l'élevage. Une subvention vient d'être demandée au programme LIFE de l'Union Européenne pour la récupération des pâtures et des espaces ouverts.

■ Augmentation de demandes d'études scientifiques. Soutien aux demandes de chercheurs et étudiants.

■ Participation au projet transfrontalier « DEPART Dynamiques des Espaces Pyrénéens d'Altitude » qui étudie le patrimoine des montagnes des Pyrénées, afin de l'interpréter et de l'améliorer. Le réseau est formé: en France par le CNRS et l'Université de la Paix et Toulouse II, le Parc National des Pyrénées, réserve naturelle d'Eina en Cerdagne et l'Association Patrimoine et Montagne; en Aragon, par le Gouvernement d'Aragon, le parc géologique des Pyrénées et Sobrarbe-Geopark; en Catalogne, par le CSIC et l'Université Autonome de Barcelone, le Parc National de Aigüestortes et Sant Maurici, le Parc national de l'Alt Pirineu et l'Ecomusée des Vallées Àneu; et en Andorre, par le Gouvernement d'Andorre, la commune d'Ordino et la VMPC.

UN TOURISME DURABLE

- Création de l'image de la VMPC :



- Création d'un lieu d'accueil pour le visiteur « Le Portail de la Vallée ». Accueil de groupes. Visualisation du documentaire de la Vallée.
- Création d'une page web (www.madriu-perafita-claror.ad), d'un compte Facebook (Vall del Madriu-Perafita-Claror), Twitter (MadriuPerafitaClaror, @VMPC_Andorra) et Instagram (vall_madriu_perafita_claror, #vmpc).
- Réalisation d'une vidéo-documentaire et d'une vidéo publicitaire sur la Vallée. Le documentaire a été traduit au français, espagnol, anglais et portugais.
- Réalisation de matériel de merchandising (produit principalement par une entité qui s'occupe d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées mentales qui ne peuvent pas accéder à un environnement de travail dans la communauté.
- Production de plans avec des itinéraires conseillés et autres brochures d'information.
- Organisations d'activités gratuites pour tous les âges et goûts : sortie guidée, atelier de peinture à l'air libre, yoga à l'air libre, observation d'étoiles, atelier d'ethnobotanique, etc.
- Organisation d'un calendrier de sorties guidées (payantes)
- Création d'un itinéraire interprétatif sur la sidérurgie (avec la collaboration du Ministère de la Culture)
- Amélioration de la signalisation des entrées et des divers chemins de la Vallée.
- Transformation d'un refuge libre en refuge gardé (ouverture prévue en 2017)
- Soutien à divers événements sportifs (courses de montagnes).
- Participation au projet transfrontalier POCTEFA «Chemin de regroupement», auquel participent la CTP, les 7 communes d'Andorre et son Gouvernement ; le conseil général de l'Ariège, la région Midi-Pyrénées et la mairie d'Auzat en France ; et les mairies de la Seu d'Urgell et de Besacaran, la Generalitat de Catalunya, et l'institut nacional d'educacio fisica en Espagne.
- Rédaction de l'Etude du Potentiel Touristique de la VMPC (avec le financement du Ministère du Tourisme d'Andorre, de la fondation OMT-Themis et d'une banque du pays).

SENSIBILISATION ET EDUCATION

- Réalisation de conférences au sein d'événements culturels en Andorre, Espagne ou Portugal
- Visite aux écoles du pays et réalisation de conférences. Une exposition de photographies a circulé dans les divers centres du pays pendant 2 années (avec la collaboration du Centre National Andorran de l'UNESCO). En ce moment, les démarches sont faites avec le Ministère de l'Education pour inclure le sujet dans les programmes scolaires.
- Démarches auprès du Ministère de l'Education pour inclure le sujet dans les formations des guides de montagnes du pays.
- Organisation de projections de la vidéo-documentaire de la Vallée.
- Instauration du jour de la Vallée (1^{er} juillet), et organisation de journées de portes ouvertes du « Portail de la Vallée », sorties guidées gratuites, concours instagram, etc.
- Présence dans les médias et rédaction d'articles (Andorre, France et Espagne).
- Réalisation d'un concours au sein des écoles d'Andorre pour le design d'un T-shirt de la vallée.
- Organisation, avec les personnes du troisième âge, des petits ateliers de lecture d'expériences vécues par les gens qui ont travaillé dans la vallée.

IV. RESPECT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

12. Développement territorial durable

Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?

Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?

Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?

Pour citer un exemple, l'élevage est une des activités traditionnelles qui se développe encore dans la Vallée. C'est un des meilleurs exemples pour illustrer la politique de développement durable qui s'y développe.

L'agriculture et l'élevage ont été les principales activités de l'économie andorrane et, par conséquent, de la VMPC. Ici, le fond de la vallée fut aménagé pour pouvoir y cultiver des produits agricoles, aussi bien pour la consommation humaine que pour celle du bétail. Mais c'est l'élevage qui a laissé l'impact le plus important sur le paysage de la vallée, et ceci aussi dû au fait que l'élevage a été, jusqu'au milieu du siècle dernier, une importante source de revenus pour l'économie pays.

Le chemin de la montagne, symbole de la vallée, fut tracé et empierré pour y faciliter la circulation des animaux. Les cabanes de berger furent bâties pour donner aux bergers un abri dans ces montagnes. Et les « orris », dont seul restent les ruines, servaient à contrôler les troupeaux et à obtenir la laine et le lait des moutons et des chèvres.

Mais toutes les traces sur le paysage ne sont pas visibles. La conquête des pâtures a dessiné de façon invisible une série de divisions dans les terrains où l'exploitation s'exerçait différemment selon les saisons. Elles ne sont pas directement perceptibles à l'œil nu, mais ces réalités représentent un élément essentiel du patrimoine immatériel de la vallée.

De nos jours l'homme continue d'utiliser ce territoire, en s'adaptant à la réalité actuelle, combinant les nouvelles exigences (principalement liées aux activités de loisirs) avec des activités traditionnelles. Le gouvernement fait des efforts pour que l'élevage ne disparaisse pas, en mettant en marche des programmes tels que celui de la viande de qualité, qui ont un grand succès. Depuis l'organe de gestion de la VMPC beaucoup d'efforts sont aussi consacrés à ce que la présence de bétail dans nos montagnes ne diminue pas. L'élevage maintient une présence significative dans la Vallée, et, par exemple, en 2015 une nouvelle convention fut signée entre la Commission de Gestion et l'Association des éleveurs dans les Montagnes de Sant Julia de Lòria, d'Andorre la Vieille et d'Escaldes-Engordany pour promouvoir l'élevage et réintroduire le bétail ovin dans les pâtures de la Vallée.

D'un point de vue touristique, et nous pourrions même dire artistique et littéraire, la présence de bétail dans le paysage donne une dimension romantique et bucolique. Mais surtout, le bétail qui paît dans les montagnes maintient les prés et les prairies libres de plantes colonisatrices et d'arbustes, et contribue à fertiliser le sol. Il empêche également les incendies en réduisant la biomasse et évite la prolifération des zones boisées. Il est donc un élément essentiel dans la gestion forestière et l'entretien du paysage.

L'élevage est donc un parfait exemple de politique de développement durable dans la VMPC. Son recul se traduirait par une perte irréparable de valeurs culturelles, naturelles, écologiques et sociales. Avec sa diversité et sa qualité, ces valeurs font partie de notre patrimoine, de notre histoire et de notre identité.

Historiquement, l'agriculture fut aussi source de développement durable. Pilier fondamental de l'économie du pays et donc de la vallée, cette activité, avec l'élevage, joua un rôle déterminant, non seulement au niveau de la configuration paysagère tel que nous pouvons la contempler aujourd'hui, mais aussi quant à l'augmentation de la biodiversité. En définitive, la tâche des agriculteurs et des éleveurs favorisa le développement de certains des éléments caractéristiques de la vallée qui actuellement lui confèrent sa valeur: les mosaïques apparemment aléatoires des champs de culture, les prés de fauche, les regroupements de bordes appelés ici «cortals» (utilisés jadis pour la culture de céréales, de vignes et de tabac, ou pour y mener également paître le bétail lorsqu'il faisait beau temps) et les restes de cabanes de bergers et les «orris». Cette interaction entre l'Homme et la Nature a représenté, au fil des temps, un considérable enrichissement de la diversité biologique, mais aussi et très spécialement, du paysage.

L'agriculture et l'élevage s'inscrivent donc dans les activités traditionnelles que la Commission de Gestion se doit de soutenir, en tant que Patrimoine matériel et immatériel de ce paysage culturel de l'Humanité.

En termes de préservation de la biodiversité pour le développement durable, en 2013, les 350 zones humides de la vallée furent inscrites dans la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de RAMSAR, favorisant ainsi leur conservation et leur gestion intégrale.

Enfin, pour citer un dernier exemple, l'accès à la vallée en véhicule motorisé est interdit, ce qui lui a permis de se préserver des foyers de pression urbaine. Outre la conservation des biens culturels, ceci a permis qu'une importante diversité d'habitats et de faune, avec des exemplaires particulièrement menacés voire même en danger de disparition profitent de cet entourage privilégié.

13. Exemplarité

Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?

Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?

La vallée du Madriu-Perafita-Claror est un paysage culturel, une "œuvre conjointe de l'homme et de la nature, qui constitue une unité cohérente de par ses valeurs esthétiques, historiques ou culturelles" (Loi 9/2003, du patrimoine culturel de l'Andorre).

Bien que la majeure partie de la superficie de la Vallée ait été conservée dans son état naturel, la vallée n'est pas pour autant un territoire vierge. L'homme l'a utilisée, l'a parcourue et s'en est bénéficié depuis des siècles, configurant un paysage où son empreinte est visible un peu partout. La vallée conserve de nombreux éléments ainsi que les structures d'exploitation, d'organisation et de gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, bordes, chemins, eau...), qui sont des traces de ces périodes difficiles durant lesquelles ses habitants luttèrent pour pouvoir exploiter la terre mais toujours avec un grand respect pour l'environnement. Cette exploitation a toujours été faite de façon durable et déférente. La VMPC est l'aboutissement de l'interaction exemplaire entre l'homme et l'environnement.

Un exemple significatif plus récent : les travaux de la compagnie hydroélectrique andorrane FHASA. Ce fut la dernière grande intervention humaine dans la Vallée, durant la décennie des années 30, pour construire les barrages et les collecteurs qui fournissent en eaux le lac du barrage d'Engolasters. S'il est vrai que ces travaux et ces ouvrages modifièrent le paysage, un équilibre fut maintenu avec l'environnement. Dans la VMPC l'impact fut minimal et même certaines des infrastructures construites alors, comme les barrages de l'Illa et de Ràmio, ou la petite maison des gardes du barrage de Ràmio, représentent aujourd'hui une partie essentielle du Patrimoine Architectural de la zone.

L'entente et la coopération entre les différentes communes reste aussi un élément d'exemplarité et de bonnes pratiques. La Commission de Gestion est l'organe de gestion principal de la Vallée. Elle est formée par les maires des quatre communes impliquées, et même si chaque mairie conserve ses compétences sur sa part de territoire, toute intervention dans la VMPC doit être décidée à l'unanimité par les 4 membres de la Commission de Gestion. Citons comme exemple de cette entente une des premières initiatives de la Commission de Gestion : l'unification la signalisation dans la Vallée (jusqu'à alors, chaque commune avait son propre modèle). Non seulement les quatre communes ont trouvé l'entente pour unifier leur modèle, mais l'initiative a été retenue par les autres communes de la Principauté. Ainsi le 13 novembre 2013 fut adopté et approuvé le manuel national de signalisation qui, non seulement serait utilisé pour la Vallée, mais aussi pour les autres sentiers et chemins de la Principauté d'Andorre.

14. Participation du public

Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?

Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?

Pour gérer le bien, la Commission de Gestion se fait aider par un organe consultatif, le Conseil Consultatif du Plan de Gestion, où sont représentés les principaux acteurs de la société liés à la Vallée. Le Conseil Consultatif est formé par: le Ministère de la Culture du Gouvernement de la Principauté d'Andorre (représentant le domaine de la Culture et des Institutions), l'Association des Propriétaires Privés de la Vallée du Madriu, une représentation des associations dédiées à la protection de la Nature (représentants de la société civile), et la Commission Nationale Andorrane pour l'UNESCO (dans la sphère internationale). De façon ponctuelle, d'autres associations sont aussi invitées pour discuter des sujets qui les concernent, comme par exemple l'Association des Agriculteurs des Montagnes de Sant Julia de Lòria, d'Andorre la Vieille et d'Escaldes-Engordany.

Par ailleurs, un autre modèle de participation collective fut la présentation de la candidature de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror à la Liste du Patrimoine Mondial en soi, puisqu'elle fut une initiative conjointe du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, des communes d'Encamp, d'Andorre la Vieille, de Sant Julià de Lòria et d'Escaldes-Engordany, de la Commission Nationale Andorrane pour l'UNESCO et du Comité National Andorran de l'I.C.O.M.O.S., avec la participation des différents acteurs ayant des intérêts dans la Vallée, ainsi que des collectifs qui utilisent la zone.

Rappelons que l'inscription du bien a été initiée par un mouvement populaire au début des années 1990 suite à un projet de route d'accès au Madriu. La population andorrane s'est unie contre la construction d'une route qui allait détruire une partie de la Vallée, et anéantir sa richesse, sa magie, son patrimoine. Face à la pression de la population, la commune d'Escaldes-Engordany a du abandonner le projet, et l'idée d'une candidature au patrimoine Mondial est née pour protéger la Vallée de futurs projets similaires.

Ce projet est aussi lié étroitement aux politiques nationales grâce à la composition multi communales de la Commission de Gestion et de la forte implication du Gouvernement, avec le poids politique que cela représente. Ce projet présente un intérêt culturel majeur, reconnu et protégé par les lois andorranes, et un intérêt touristique considérable, qui reste un secteur clé pour l'économie du pays. Ainsi, les collaborations entre la Commission de Gestion et les Ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement sont régulières. Par exemple, le Ministère du Tourisme, en collaboration avec une banque du pays et l'Organisation Mondiale du Tourisme, a financé l'étude du potentiel touristique de la vallée, et inclus la Vallée dans les campagnes touristiques nationales.

La collaboration avec le Ministère de la Culture est permanente : outre une convention de collaboration signée entre les deux parties en 2013, la Commission de Gestion réalise tous les ans les travaux de réhabilitation du Patrimoine grâce aux aides financières de Ministère, et travaille en ce moment dans la création d'un itinéraire interprétatif sur la sidérurgie qui devrait intégrer l'itinéraire national et celui du Conseil de l'Europe sur le même thème.

Autre exemple d'encadrement avec les politiques nationales, la Commission de Gestion a donné support au projet du Ministère de l'Environnement de réseau de refuges gardés, en transformant le refuge libre de l'Illa en un refuge gardé (en cours de réalisation). L'investissement est 100% du Gouvernement. Ce projet est un vrai exemple de collaboration entre les différentes institutions vu qu'il tient compte des directives de la Commission de Gestion, des Ministères de la Culture, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, ainsi que de l'UNESCO sur les procédures à respecter pour un Paysage Culturel.

Comme déjà cité auparavant, les actions mises en route pour la conservation et la mise en valeur de la Vallée suivent la Stratégie nationale du paysage de l'Andorre (ENPA), rédigée et approuvée par le Gouvernement le 27 avril 2011.

Enfin, la Vallée a participé à la rédaction de la Stratégie Nationales de la Biodiversité, projet en cours de réalisation par le Ministère de l'Environnement.

15. Sensibilisation

Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité européenne ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?

La Commission de Gestion multiplie ses efforts pour sensibiliser la population à la valeur du Paysage Culturel. Multiples activités sont organisés tout au long de l'année pour sensibiliser le public à la valeur du paysage sous différents angles, que ce soit naturel, culturel, social ou historique : sorties guidées et thématiques, conférences, ateliers de peinture, de lecture ou de yoga, etc. Aussi, un livre sur la récupération de la Mémoire historique de la VMPC est aujourd'hui en projet, pour ne pas laisser perdre cette richesse historique. L'histoire de la Vallée est l'Histoire de l'Andorre, et il est important de la faire perdurer. Toutes ces initiatives tentent de transmettre le respect à l'environnement et la valorisation de l'identité nationale grâce à la mémoire collective constamment transmise par ce géorama harmonieux et vivant, mosaïque de paysages, d'activités ancestrales et d'expériences uniques.

En effet, ce Patrimoine vivant, naturel et culturel, paradigme du concept d'harmonie, est un grand scénario où tout le monde veut directement ou indirectement participer et se refléter, devenant ainsi une partie de lui-même. Ce Paysage unique est perçu par la population andorrane comme une partie significative et revalorisée du territoire dont les caractéristiques résultantes sont l'action des facteurs naturels et humains et de leurs interrelations constantes. Pour protéger, gérer et maintenir une ordonnance durable du paysage, l'Andorre a sensibilisé tout les strates de sa société ce qui a fait possible la concentration de ressources économiques, humaines et techniques pour arriver au résultat actuel. Sans cette sensibilisation tacite et explicite, cette vallée en devenir, héritage à transmettre aux générations futures, aurait, sans nul doute, déjà disparu et ne serait plus le dernier paysage intact de la Principauté d'Andorre.

Enfin, historiquement la VMPC est un modèle de développement humain et de sentiment d'amélioration collective, étant un témoin et en même temps un acteur de l'expansion socio-économique de toute la Principauté d'Andorre. On a pu le constater par exemple lors de l'exploitation des intérêts hydroélectriques qui encouragea la compagnie FHASA à construire les premières routes goudronnées du pays, et les conséquences directes de ceci au niveau de développement infrastructurel de l'Andorre. Ces routes ont emmené la modernisation au pays qui vivait jusqu'alors du monde rural, elles ont évité l'exode des andorrans en quête de meilleures conditions à l'étranger et ont amené les premiers travailleurs étrangers. Tout ceci a été le détonant de l'explosion démographique de la population d'Andorre (de 5.385 habitants en 1947 à 37.825 en 1980). Bien que la vie en Andorre ait été très précaire jusqu'à la moitié du XXème siècle, de nos jours, l'Andorre a su consolider sa croissance socioéconomique tout en gardant ses racines culturelles en valeur croissant et le respect du milieu. Ainsi, la Vallée du Madriu – Perafita – Claror a été directement et indirectement la pierre angulaire de tout ce processus.

V. MATERIEL COMPLEMENTAIRE

Contenu du CD:

- 10 Photos
- 2 Posters
- Vidéo